

AR Prefecture

063-256300997-20240415-470\_2024 DE  
Reçu le 16/04/2024

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU COMITE SYNDICAL**

Département du PUY DE DOME

**SIEA Rive Droite de la dore 63300 DORAT**

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à 18 heures les membres du comité syndical du SIEA RIVE Droite de la Dore de DORAT, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la salle de réunion du Syndicat, à Dorat, sous la présidence de M. Guy PRADELLE, Président.

Date de convocation : 09 avril 2024

Membres	
Titulaires En exercice	18
Présents	13
Suppléants En exercice	18
Présents	00
Votants Eau	18
Collectif	18
Autonome	6
Exclus	0

Étaient présents : Messieurs Thomas BARNERIAS, Marc BONNOT, Frédéric CHONIER, Michel COUPERIER, Jean-Claude GOUBILIERES, Ludovic DASSAUD, Yves GACON, Georges LOPEZ, José MARQUES, Guy PRADELLE, Gérard RIMBERT, Patrick SAUZEDDE  
Madame Patricia CHATAING

Étaient absents : Mr Michel DUZELLIER, Mme Sandrine PERI

Étaient excusés : Mmes Chantal CHASSANG, Yvette DA SILVA  
Mr Tony BERNARD

Procurations : Mr Tony Bernard à Mme CHATAING Patricia

Mme Yvette DA SILVA à Mr Thomas BARNERIAS

Secrétaire de séance : Mr Thomas BARNERIAS

**Objet de de délibération : Budget 2024 (3 services)**

Le Comité d'administration, réuni sous la présidence de M. PRADELLE  
Guy, Président,

- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs eau potable, assainissement autonome et assainissement collectif de l'exercice 2023, ce jour,

- Après avoir statué sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2023, ce jour,

Le Président soumet à l'assemblée les budgets 2024, eau potable et ses annexes, assainissement collectif et non collectif qui s'équilibrent comme suit en dépenses et recettes.

**EAU POTABLE**

Fonctionnement : 1 925 119.52 €

Investissement : 1 289 331.63 €

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Fonctionnement : 674 243.37 €

Investissement : 617 261.57 €

## **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Fonctionnement : 118 227.00 €

Après en avoir délibéré, les délégués, au titre des compétences transférées, APPROUVE à l'unanimité les budgets 2024 de l'assainissement collectif et autonome.

Après en avoir délibéré, les délégués, au titre des compétences transférées, APPROUVE avec 13 voix pour, 2 abstentions et 0 voix contre, le budget 2024 de l'eau potable.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 15 avril 2024

Le Président,

Guy PRADELLE

